

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00045

Numéro SIREN : 428 745 020

Nom ou dénomination : DIETSWELL

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt 9403

DIETSWELL

Société anonyme au capital de 6.364.170 euros
Siège social : 1 rue Alfred Kastler, le Naïade 78280 Guyancourt
428 745 020 RCS Versailles

(la « Société »)

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 25 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt cinq juin,
A dix heures,

I – De la Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale, après (i) avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et (ii) avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Vote Pour : 4.024.216

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

n° de
dépôt



n° de
gestion

02 JUL. 2019

n° de
facture

n° de
chrono

DEUXIEME RESOLUTION

***Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018
Approbation des dépenses non déductibles***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et approuvant la proposition du Conseil d'administration,

Constate que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 font apparaître une perte nette comptable de (276.321,61) euros ; et

Décide d'affecter ladite perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au compte report à nouveau débiteur dont le solde négatif passerait ainsi de (5.744.435,22) euros à (6.020.756,83) euros.

L'Assemblée Générale **constate**, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale **approuve** le montant des dépenses et charges, telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et qui se sont élevées à la somme de 2.695 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Vote Pour : 4.024.216

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

.....

II – De la Compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

VINGT SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à **QUENTIN & AVOCATS, 3 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 78150 LE CHESNAY**, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Versailles.

Vote Pour : 4.024.216

Vote Contre :

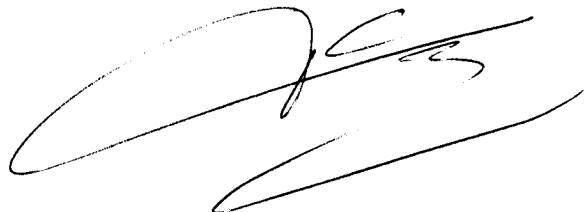
Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

.....

Pour copie certifiée conforme par Monsieur Jean-Claude BOURDON

En sa qualité de Président Directeur Général



PROCURATION

Je soussigné, **Jean-Claude BOURDON**

Président Directeur Général de la société **DIETSWELL**, Société anonyme au capital de 6.364.170,00 euros, dont le siège social est 1 rue Alfred Kastler, Parc Ariane 3, Bâtiment « Le Naïade » – 78280 GUYANCOURT, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 428 745 020

Donne par les présentes pouvoir à :

QUENTIN & AVOCATS
3, rue du Mal de Lattre de Tassigny
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01 39 66 00 66 Fax : 01 39 66 02 42

De, pour moi et en mon nom, faire tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant **DIETSWELL** auprès des registres.

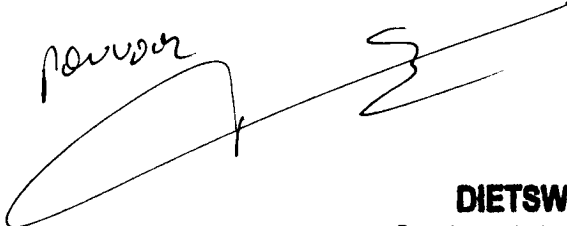
En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, payer et recevoir toutes sommes, donner bonnes et valables quittances, mainlevées et décharges, et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Guyancourt,

Le 26 JUIN 2019

Bon pour pouvoir



Signature*

DIETSWELL SA

Parc Ariane 3 Immeuble le Naïade

1 rue Alfred Kastler

78284 GUYANCOURT cedex

Certifié sincère et véritable le présent pouvoir par le mandataire

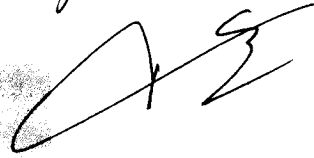
Tel +33 (0) 1 39 66 00 60 Fax +33 (0) 1 39 30 21 61

Email contact@dietswell.com

RCS Versailles B 428 745 020 APE 7112B

* Faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Certifié conforme



ARRETE COMPTABLE

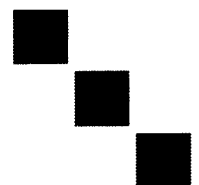
Exercice

du **01/01/2018** au **31/12/2018**

DIETSWELL

Parc Ariane 3 - Immeuble Le Naïade
78284 GUYANCOURT Cedex

N° SIRET : 42874502000035 APE : 7112B



Bilan Actif

DIETSWELL

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 02/04/19

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	4 000	4 000		4 000
Frais de développement	3 767 140	881 369	2 885 770	1 904 121
Concession, brevets et droits similaires	724 734	668 703	56 031	60 655
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 495 874	1 554 073	2 941 801	1 968 777
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 672 674	13 572 674	1 100 000	1 140 000
Autres immobilisations corporelles	544 005	508 478	35 527	46 407
Immobilisations en cours	2 955 807	2 955 807		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	18 172 486	17 036 959	1 135 527	1 186 407
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 916 619	1 822 417	94 202	18 931
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	103 994		103 994	43 488
TOTAL immobilisations financières :	2 020 613	1 822 417	198 196	62 419
ACTIF IMMOBILISÉ	24 688 972	20 413 449	4 275 524	3 217 603

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	10 192		10 192	9 802
Créances clients et comptes rattachés	2 817 751	216 139	2 601 613	1 981 487
Autres créances	589 833	22 778	567 055	799 273
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 417 776	238 917	3 178 859	2 790 563
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	54 010		54 010	74 953
Disponibilités	1 102 115		1 102 115	704 905
Charges constatées d'avance	182 312		182 312	202 564
TOTAL disponibilités et divers :	1 338 437		1 338 437	982 422
ACTIF CIRCULANT	4 756 213	238 917	4 517 296	3 772 984

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	5 256		5 256	31 850

TOTAL GÉNÉRAL	29 450 441	20 652 365	8 798 076	7 022 437
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------

Bilan Passif

DIETSWELL

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 02/04/19

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 6 364 170	6 364 170	5 303 475
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 364 032	3 364 032
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	368 460	368 460
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau	(5 744 435)	(4 532 354)
Résultat de l'exercice	(276 322)	(1 209 550)
TOTAL situation nette :	4 076 094	3 294 253
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	4 076 094	3 294 253
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	764 222	254 741
AUTRES FONDS PROPRES	764 222	254 741
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	69 226	95 820
	14 192	14 192
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	83 418	110 012
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	855 086	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 488	1 853
Emprunts et dettes financières divers	737 562	1 390 412
TOTAL dettes financières :	1 594 137	1 392 266
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	951 137	769 103
Dettes fiscales et sociales	1 225 193	1 099 208
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	35 616	98 985
TOTAL dettes diverses :	2 211 945	1 967 295
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	31 166	
DETTES	2 837 247	2 359 561
Ecart de conversion passif	37 095	3 871
TOTAL GÉNÉRAL	8 798 076	7 022 437

Compte de Resultat (Première Partie)

DIETSWELL

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 02/04/19

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	7 149 218		7 149 218	6 773 790
Chiffres d'affaires nets	7 149 218		7 149 218	6 773 790
Production stockée				(88 181)
Production immobilisée			1 270 984	1 046 559
Subventions d'exploitation			160 092	197 538
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			46 964	25 384
Autres produits			109 059	26
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 736 310	7 985 116
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			4 071 733	4 239 296
TOTAL charges externes :			4 071 733	4 239 296
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			383 761	357 077
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 100 537	3 027 134
Charges sociales			998 740	882 667
TOTAL charges de personnel :			4 099 276	3 909 800
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			289 332	304 573
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 256	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			294 588	304 573
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			155 031	9 101
CHARGES D'EXPLOITATION			9 004 389	8 819 847
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(268 071)	(834 731)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DIETSWELL

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 02/04/19

	01/01/2018 31/12/2017	01/01/2017 31/12/2016
CHARGES D'EXPLOITATION	(258 071)	(264 750)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	14 221	9 611
Différences positives de change	29	88 514
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 273	6 059
	17 523	104 185
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		41 151
Intérêts et charges assimilées	46 795	11 397
Différences négatives de change		259 046
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	46 795	311 594
RÉSULTAT FINANCIER	(240 548)	(220 409)
RÉSULTAT FINANCIER AVANT IMPÔTS	(240 548)	(220 409)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	127 810	70 750
Produits exceptionnels sur opérations en capital	61 283	42 645
Reprises sur provisions et transferts de charges	368 961	799 690
	558 054	913 084
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	60 357	138 488
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	474 229	803 209
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		107 021
	534 586	1 048 719
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	2 446	1 775
RÉSULTAT DES PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	(276 322)	(1 209 550)
BÉNÉFICE OU PERTE	(276 322)	(1 209 550)



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2018 AU 31/12/2018**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2018 dont le total est de 8.798.075,81 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 276.321,61 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- Le 28 février 2018, la succursale Algérie a été fermée.
- Le 23 mars 2018, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Mixte et ont adopté des résolutions relatives aux délégations de compétence au Conseil d'Administration en vue de réaliser des opérations d'augmentation de capital. Dix sept résolutions ont été adoptées à l'unanimité sur les dix huit proposées par le Conseil du 1^{er} février 2018.
- Le 23 mars 2018, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte, un Conseil d'administration s'est réuni et a approuvé le principe d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier

- Le 6 avril 2018, la société a réalisé une augmentation de capital de 1.060.695 euros par voie de création de 1.060.695 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Cette augmentation constatée par le Conseil d'administration du 17 avril 2018 est assortie d'une prime d'émission de 53.034,75 euros.

Le Capital social de la société s'élève donc à 6.364.170 euros

- Nous avons mis en place un contrat de liquidité qui est actif depuis le 25 mai de cette année
- La cotation de la société auparavant au fixing (cotation 2 fois par jour) est passée en continu depuis ce 1er juin
- Un accord de coopération a été signé le 15 juin dernier avec la société DroneVolt. Grâce à cet accord l'activité audit et inspection de Dietswell (Factorig) pourra avoir accès aux moyens techniques de Dronevolt.
- Le 30 août 2018, le Conseil d'administration a coopté Madame Vanessa GODEFROY en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Le 18 octobre 2018, le Conseil d'administration a approuvé l'émission en une seule fois de dix (10) obligations échangeables en actions DIETSWELL, d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de cinq cent mille euros (500.000 €). Chacune des obligations sera assortie d'un bon de souscription à une seconde obligation qui bénéficiera des mêmes conditions (durée, intérêts) et produira les mêmes effets que les obligations émises à la date de souscription et ce, jusqu'à l'échéance finale.
- Le 18 octobre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'émettre et d'attribuer à Monsieur Jean-Claude BOURDON 500.000 bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro. Ces 500.000 BSA seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte au nom de Monsieur Jean-Claude BOURDON. Ils seront cessibles.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2018, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 1.206.852,61 €, selon les mouvements suivants :

- une diminution de 64.131,20 €
- une augmentation de 1.270.983,81 €

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 1.230.918 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2018 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. En 2018, les études menées sur l'exercice ont permis de déposer trois nouvelles demandes de brevet.
- 40.066 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Sur l'exercice, les études menées ont permis de déposer deux nouvelles demandes de brevet.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde de 3.767.140 € au 31/12/2018.

Ils sont éligibles au Crédit Impôt Recherche, dont le montant s'élève en 2018 à 160.092 €.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

- Méthode d'évaluation des coûts de développements

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 31/12/2018, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 4.495.874 € dont :

	Montant brut	Amortissements	Montant net
- Frais de Publicité (développement site internet)	4 000	0	4 000
- Frais de Recherche & Développement	2 560 287	1 206 853	3 767 140
- Logiciels	556 256	4 154	560 410
- Frais de dépôts de brevet	137 518	26 807	164 325

- Méthodes et calculs des Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | | | |
|--------------------------|-------|--------------------------|-------|
| - Brevet | 5 ans | - Logiciels | 1 an |
| - Coûts de développement | 5 ans | - Soft HSEA & Inspection | 3 ans |

Au 31/12/2018, le montant brut des Amortissements est de 1.554.072 € dont :

- Frais de Publicité (développement site internet)	0	4 000	4 000
- Frais de Recherche & Développement	656 165	225 204	881 369
- Logiciels	529 181	23 591	552 772
- Frais de dépôts de brevet	103 937	11 993	115 930
TOTAL			1 554 072

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dietswell en 2007.

Cet appareil est de la classe des Rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft).

L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2018. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées :

- sur l'exercice 2014 pour un montant de 9.049.560 €.
- sur l'exercice 2016 pour un montant de 2.900.000 €

Au 31/12/2018, le solde des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 s'élève à 11.949.560 €, ramenant sa valeur nette comptable à 1.100.000 €.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

Informations sur le poste Matériels Industriels

Dans le cadre du contrat ENAGAS en Espagne, la société a fait l'acquisition pour un montant de 147.021 € d'un BOP (SHENKAI) qui à l'issue des opérations a été stocké en France. Ce matériel n'a pas été installé ni activé. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement.

Ce matériel a été vendu en janvier 2018 pour une valeur de 40.000 €.

Sur l'exercice 2017, l'écart entre la valeur d'achat et le montant de la cession avait été provisionné pour un montant de 107.021 €. Cette provision a été reprise sur l'exercice.

Au 31/12/2018, le montant brut des immobilisations corporelles hors celles en cours est de 15.216.679 € dont :

- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
- Matériels Industriels	147 021	<147 021>	0
- Install., Aménagements, Agencements	174 977		174 977
- Matériel de Transport	4 060		4 060
- Matériel Bureau & Informatique	201 769	6 887	208 656
- Mobilier	156 312		156 312

– Méthodes et calculs des Amortissements

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 31/12/2018, le montant brut des Amortissements est de 2.131.591 € dont :

- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Matériels & Equipements	0		0
- Install., Aménagements, Agencements	162 665	3 496	166 161
- Matériel de Transport	4 060		4 060
- Matériel Bureau & Informatique	172 541	13 365	185 906
- Mobilier	151 445	907	152 352
TOTAL	2 131 591		2 131 591

NS EN COURS

**5)
IMMOBI
LISATIO**



Lors de leur entrée dans le patrimoine de la société les immobilisations corporelles produites sont évaluées à leur coût de production, composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 31/12/2018, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.806 € dont:

	Montant Brut	Amort.	Montant Br
	2018	2018	2018
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		733 566
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		392 143
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 357 759	<261 940>	1 095 819
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		734 278
TOTAL	2 955 806		2 955 806

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Au 31/12/2018, la valeur brute des éléments corporels en cours (matériels acquis non mis en service) du Sedlar 160 est de 1.125.709 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 pour un montant de 1.125.709 €, ramenant leur valorisation à une valeur nette comptable à zéro.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

Cet appareil a été conçu par Dietswell en 2008 sur la base des études faites pour l'appareil SEDLAR 160 mais en capacité augmentée à 250 Tonnes. Cet appareil est à situer dans la classe des appareils de forage 1500 HP capables de forer jusqu'à 4200 mètres environ (14 000 Ft).

La construction de cet appareil a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil pour le développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow n'a finalement pas été activé et Dietswell a dû interrompre la construction de l'appareil.

En plus de la construction du derrick set hydraulique partiellement achevée, Dietswell avait acquis des équipements périphériques neufs en dotation à l'appareil. Ont été cédés sur les exercices antérieurs :

- Deux groupes électrogènes de puissance Caterpillar (neufs). Ces deux groupes ont depuis été revendus.
- Un groupe électrogène de secours RIG BOSS en container spécial (Neuf)
- Un jeu de BOP 5000 PSI (Blocs anti éruption) Cameron (Neufs). Cet équipement a été cédé en mars 2015.
- Une armoire électrique dédiée (avec un système AC/AC de variation de puissance) spécialement conçue par Dietswell (neuve). Cet équipement a été cédé en septembre 2017.

Sur l'exercice 2018, ont été cédés :

- Un jeu de pneus neufs pour le trailer (EUROMASTER) cédés en février 2018.
- 2 vérins (DOUCE HYDRO) cédés en novembre 2018

Au 31/12/2017, le montant brut de l'appareil Sedlar 250 s'élevait à 2.891.727 € diminué des provisions exceptionnelles pour dépréciation à hauteur de 100%, soit 2.891.727 €, ramenant sa valeur nette comptable à zéro euro.

Au cours de l'exercice, suite à la cession des équipements énoncés ci-dessus, il a été comptabilisé :

- une diminution de la valeur brute à hauteur de 261.940 €
- une reprise de provision de 261.940 €

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

6) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014 et 2016 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice. L'historique comptable est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation		Valeur Nette au 31/12/2018
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	
Eléments Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	881 129,15 €
Eléments Incorporels	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	218 870,85 €
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	1 100 000,00 €

IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2017	Solde Provision au 31/12/2017	Reprise de Provision Exercice 2018	Valeur Nette au 31/12/2018
Sur le Sedlar 160				
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €		0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €		0,00 €
Sur le Sedlar 250				
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €		0,00 €
Eléments Corporels	1 357 759,31 €	-1 357 759,31 €		0,00 €
Cession 2018	-261 939,55		261 939,55 €	
TOTAL	2 955 806,81 €	-2 955 806,81 €		0,00 €

Au 31/12/2018, la valeur nette comptable des deux appareils est de 1.100.000 € :

	Montant Brut 31/12/17	Augment/ Diminution	Amort.	Provision pour dépréciation	Rapport de Sept 2018	Valeur Nette 31/12/2018
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674		-1 623 113	-11 949 561		1 100 000
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709			-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	2 092 037	-261 940		-2 092 037	261 940	0
TOTAL	17 890 420	-261 940	-1 623 113	-13 167 307	261 940	1 100 000

Au cours de l'exercice 2018, seule une diminution de 261.940 € a été enregistrée.

Au 31/12/2018 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élèvent donc à 14.905.367 €

Information sur la valorisation de l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage de Dietswell Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée.

Depuis sa date de stockage, nous avons cherché à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, contracteur de forage, broker

La situation très ralentie du marché du forage depuis le début de la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 n'a pas rendu la recherche de client aisée.

En ce qui concerne ce rig Sedlar 160, il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

En 2016, de manière assez conservatrice, il a semblé opportun de passer un complément de provision pour dépréciation de 2.900.000 € afin de refléter au mieux, à la fois la valeur résiduelle de l'appareil et, anticiper sur la décote à concéder à un acquéreur éventuel dans ces conditions de marché encore particulièrement faible.

La valeur résiduelle de l'appareil a donc été ramenée à 1.100.000 €, ce qui est un montant très conservateur par rapport à la valeur technique de l'appareil.

7) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a des participations dans trois sociétés :

- DOLFINES LOGISTIQUE à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital.

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.735,84 €. Au 31 décembre 2018, la provision a été maintenue pour ce même montant.

Les titres de participation de DOLFINES LOGISTIQUE sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société au 31 décembre 2018, soit un montant de 14.680,93 €. Sur l'exercice 2018, une reprise de provision de 14.221,19 € a été comptabilisée.

Le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.822.416,77 € au 31 décembre 2018.

8) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

DOLFINES LOGISTIQUE

Au 31/12/2017 le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES LOGISTIQUE s'élevait 79.486,69 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 918,07 € au titre de 2017 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant.
- Un abandon en compte courant avec clause de retour à meilleur fortune d'un montant de 21.000 € a été comptabilisé au 31/12/2018

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2018 s'élève à 59.404,676 €.

- Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, des intérêts de compte courant au taux de 1,47 % ont été calculés sur un montant de 80.404,76 € (montant du compte courant avant abandon) pour un montant de 1.195,08 €.

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des années 2014, 2015 et 2016, DIETSWELL a consentie plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRASIL, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2017 s'élevait à 138.796,18 €

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 4.474,89 € au titre de 2017 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2018 s'élève à 192.271,07 €.

- Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,47 % ont été calculés pour un montant de 2.077,84 €.

Sur l'année 2018, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations.

SOFINDEL

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DIETSWELL SA, SOFINDEL SA et DOLFINES LOGISTIQUE SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Au cours de l'exercice, SOFINDEL SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DIETSWELL le 10 avril 2018 sous forme d'avance la somme de 20.000 €.

- Pour la période du 10 avril au 31 décembre 2018, des intérêts de compte courant au taux de 1,47 % ont été calculés sur un montant pour un montant de 213,45 €.

Au 31/12/2018 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à 0 €

9) STOCK D'APPROVISIONNEMENT

▪ d'en-cours production de services

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

▪ Approvisionnement

Néant.

10) Méthode de dégagement de marge sur les chantiers de forage

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaire à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaire à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaire total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 31/12/2018.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 31/12/2018, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 31/12/2018, aucun chantier n'est en cours.

11) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2017 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 227.442,63 €.

Sur l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une reprise de provisions de 11.303,93 €

Au 31/12/2018, Le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 216.138,70 €

12) EMPRUNTS OBLIGATAIRES

La société a procédé sur le 4^{ème} trimestre 2018 à l'émission de dix-huit (18) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune représentant un montant nominal total de neuf cent mille euros (900.000 €) par voie de placements privés.

Les principales caractéristiques de cette émission validée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2018 sont les suivantes :

- ❖ montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- ❖ durée : 25 mois
- ❖ rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- ❖ remboursement :
 - 1/25^{ème} de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25ème échéance.

Au 31/12/2018, il reste 2 OC non souscrites pour un montant de 100.000 €.

Sur l'exercice, la société a procédé au remboursement de 50.000 € en nominal et 7.152 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2018, le capital restant dû est donc de 850 000 €.

13) PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OC

Suite à l'émission d'Obligations convertibles, la société a constaté une provision pour intérêts des OC se décomposant comme suit :

- Intérêts de base à payer : 829,11 €
- Primes de non conversion : 4.256,78 €

Au 31/12/2018, le montant total des intérêts à payer sur les OC est de 5.085,89 €.

14) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2017 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 110.011,78 €

Sur l'exercice 2018, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 31.849,82 €
- une augmentation de 5.255,63 €

Au 31/12/2018 le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 83.417,59 €

Cette somme est décomposée comme suit :

- pour perte de change constatée pour 5.255,63 €
- pour perte sur crédit de TVA au Congo pour 14.191,96 €
- une provision pour litiges en cours pour 63.970,00 €

15) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 5.255,63 € au 31 décembre 2018.

16) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

17) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

- **Charges constatées d'avance**

Ce poste s'élève à 182.311,59 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2018.

- **Produits constatés d'avance**

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2018.

Au 31/12/2018, le poste produits constatés d'avance est de 31.165,72 €.

18) ACOMPTES VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 10.191,50 € au 31 décembre 2018 correspond à des avances diverses sur commandes.

19) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31 décembre 2018, le total des charges exceptionnelles s'élève à 534.586,47 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	60.357,46 €
➤ sur des opérations en capital	474.229,01 €
➤ sur des dotations de provisions	0,00 €

Au 31 décembre 2018, le total des produits exceptionnels s'élève à 558.054,26 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	127.809,94 €
➤ sur des opérations en capital	61.283,39 €
➤ Reprise de provision risques & charges	368.960,93 €

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2018 est donc un produit de 23.467,79 €

20) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES :

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2018 au titre du contrôle légal des comptes s'établissent à 23.187,80 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

21) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

22) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Succursale à ABU-DHABI :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2018, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

2) Succursale en TUNISIE :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à LA SOUKRA en TUNISIE en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2018, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en TUNISIE, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

3) *Succursale au GABON :*

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à PORT GENTIL au GABON en avril 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2018, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au GABON, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

4) *Succursale au CONGO :*

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à POINTE NOIRE au CONGO en juin 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2018, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au CONGO, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

5) *Etablissement stable en Espagne :*

La Société DIETSWELL a enregistré un établissement stable à Bilbao en Espagne en février 2015. Cet enregistrement postérieur à la clôture 2014 a néanmoins un effet rétroactif à compter de mars 2014, soit le début des opérations GAVIOTA en Espagne.

Cet établissement stable est en cours de clôture suite à l'arrêt des opérations.

6) *Succursale en Algérie :*

La Société DIETSWELL a enregistré une succursale à Alger en Algérie en février 2016.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.
Cette succursale a été clôturée le 28 février 2018.

Au 31 décembre 2018, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Algérie, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

7) *Succursale en Bulgarie :*

La Société DIETSWELL a enregistré une succursale à Sofia en Bulgarie en juin 2017.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2018, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Bulgarie, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

23) AVANCES CONDITIONNEES

En Octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.

Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.

Le montant total de l'avance conditionnée reçu par l'ADEME au 31 décembre 2018 s'élève à 764.221€.

24) EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2018

L'effectif au 31 décembre 2018 est de 40 Salariés

- 20 Sièges
- 20 Expatriés

25) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au 31/12/2018 : L'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 254K€

26) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2018

- Le 25 février 2019, la Conseil d'administration a coopté Monsieur Benoît VERNIZEAU en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean PIERROT DESEILLIGNY, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

27) AUTRES INFORMATIONS

- **Engagements Financiers mobilisés durant la période**

La société a souscrit des Sicav monétaire auprès de la Société Générale afin de constituer une garantie bancaire. Ces SICAV pour un montant de 54.010 € sont donc mobilisées au 31/12/2018.

28) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 31 décembre 2018 :

▪ Emissions garanties bancaires

31-déc.-18				Contre- valeur EUR
Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	
22-nov.-16	SOUSSION	15-sept.-20	Zadco	43 052 €
22-nov.-16	SOUSSION	15-sept.-20	Adma - Opco	38 610 €
30-janv.-17	SOUSSION	31-déc.-19	Lukoil	24 017 €
20-nov.-17	SOUSSION	indéterminé	Groupement Reggane	231 588 €
2-janv.-18	SOUSSION	31-déc.-21	Enagas	30 000 €
18-févr.-18	SOUSSION	24-janv.-20	Reliance Industries LTD	6 725 €
				373 992 €

▪ Plan de réduction de salaires :

La société a signé avec les salariés du siège un accord de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017, avec une clause de retour à meilleur fortune.

L'engagement financier de la société au 31/12/2018 compte tenu de cette clause est de 241.786 €.

▪ Plan de réduction de charges du personnel sous-traité :

La société a signé des avenants avec du personnel sous-traité de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017, avec une clause de retour à meilleur fortune.

L'engagement financier de la société au 31/12/2018 compte tenu de cette clause est de 21.600 €.

29) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2018, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 303 475	1 euro
2. Actions émises pendant la période	1 060 695	1 euro
3. Actions annulées	-	
4. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	6 364 170	1 euro

30) RESERVES

Au 31 décembre 2018, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	368 460 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
Total	368 649 €

31) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Primes d'émission	Réserves légales	Réserves nouvelles	Réserves Succursales	Réserves Succursales	Réserves Succursales	Total
Au début de l'exercice	5 303 475	3 364 032	368 649	-4 524 569		-7 785	-1 209 550	3 294 253
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-1 209 550			1 209 550	-0
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	1 060 695							1 060 695
Imputation RAR sur primes d'émission - IAS								0
Ecart de Conversion des succursales						-2 532		-2 532
Résultat de la période							-276 322	-276 322
Total	6 364 170	3 364 032	368 649	-5 734 119		-2 532	-1 275 872	3 294 253

32) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES :

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

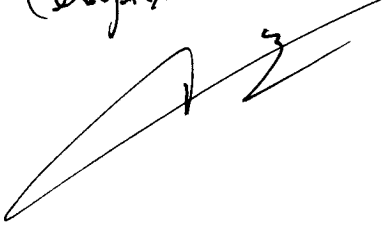
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
Filiales (plus de 50%)												
DOLFINES LOGISTIQUE SA	38 112 €	23 382 €	100,00%	38 063 €	23 382 €	59 404 €	Néant	14 221 €	86 266 €	0 €	Néant	0,00
DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA	30 000 BRL	-545 763 BRL	100,00%	30 000 BRL	30 000 BRL	732 435 BRL	Néant	-353 985 BRL	516 913 BRL	63 784 BRL	Néant	1,00
Participations (entre 10 et 50%)												
Autres participations												
A) Françaises												
Néant												
B) Etrangères												
FEUMAG (capital en USD)	\$7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0,00

Dietswell S.A.

Société anonyme au capital de 6.364.170 euros
Siège social : 1 rue Alfred Kastler, le Naïade 78280 Guyancourt
428 745 020 RCS Versailles

(La "Société")

Certifié Conforme


**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société à l'effet (i) de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que l'affectation du résultat comptable dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du présent rapport de gestion, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100 alinéas 3 à 6 du Code de commerce, nous vous —indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2018 a encore été marqué par le très faible niveau d'activité des opérateurs pétrolier en Exploration Production, le secteur sur lequel opère Dietswell à travers ses principales 'Business Lines'.

Cependant, on a pu constater une légère amélioration de cette situation à partir de la fin du troisième trimestre. La reprise lente mais sensible de l'activité internationale de forage pétrolier a eu un impact positif particulièrement important sur l'activité de notre division Dietswell Factorig.

o Assistance Technique (Dietswell Services)

Le niveau d'activité de DWL Services est tombé à 2.722.476 euros en 2018, en repli de 33% par rapport à 2017. C'est la division de Dietswell qui a le plus souffert de l'allongement de la crise des services parapétroliers.

L'activité a été historiquement basse sur l'exercice avec toutefois un petit mieux sur le quatrième trimestre. L'activité de cette division est traditionnellement directement dépendante du niveau d'activité en forage. Seule une reprise significative de cette activité aura un impact sur le volume des ventes.

Nous avons réorganisé l'équipe de management au cours de l'année pour redynamiser les ventes et regagner des marchés avec des clients et dans les pays bien connus de Dietswell. Un certain nombre de nouveaux clients en Afrique de l'Ouest en particulier ont également été démarchés.

o Audit/Inspection (Dietswell Factorig)

L'activité de la division s'est accrue de 61% par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 est de 4.211.786 € contre 2.615.763 en 2017. Le nombre de jours facturés au cours de l'exercice a progressé de 44% par rapport à 2017.

Les contrats cadre avec des opérateurs internationaux ont été gagnés ou renouvelés (ADNOC, OMV, GAZPROM...). Plusieurs projets significatifs pour des inspections de bateaux de forage en eau profonde ont été remportés dans la deuxième partie de l'année. Ces contrats sont plus importants en taille et plus rémunérateurs que les contrats relatifs à des appareils de forage à terre ou en mer peu profonde. Un certain nombre de nouveaux contrats en réactivation et re-certification d'appareil de forage ont été signés, et l'activité commerciale relative à la re-certification des obturateurs haute-pression suite à l'accord signé avec Shenkāi a été initiée.

Cette division est managée techniquement par une équipe compétente, bien formée, jeune et dynamique à partir de notre succursale d'Abu Dhabi dans les Emirats Arabes Unis.

L'activité de la division a atteint un niveau historiquement haut au mois de septembre 2018.

Les retours clients pour cette activité sont bons et de nouvelles opportunités se font jour avec la sortie du marché de l'un des principaux concurrents de Factorig.

o **Bureau d'études – Ingénierie (Dietswell Solutions)**

Le bureau d'études n'a eu que très peu d'activité dans le secteur Oil & Gas en 2018. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2018 s'élève à 214.896 euros contre 101.480 € en 2017.

L'essentiel des ressources techniques et humaines a été affecté à l'étude du flotteur pour éoliennes TrussFloat.

Le 27 mars 2018, la première étape du projet couvrant la période du 20 mars 2017 au 28 février 2018 a été présentée à l'ADEME qui a validé les études réalisées et le budget.

Les études entreprises en 2016 relatives à la conception d'un flotteur semi-submersible ayant un excellent comportement marin grâce à des formes adaptées et ayant fait l'objet de brevets, se sont poursuivies durant l'exercice 2018 et sont immobilisées (cf. § 1.2).

o **Forage & Management de Projet (Dietswell Contracting)**

Aucune activité n'a été enregistrée au cours de l'exercice pour DWL Contracting.

1.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2018, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 1.206.852,61 €, selon les mouvements suivants :

- une diminution de 64.131,20 €
- une augmentation de 1.270.983,81 €

En matière de recherche et développement, la Société a concentré ses efforts sur:

- 1.230.918 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2018 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. En 2018, les études menées sur l'exercice ont permis de déposer trois nouvelles demandes de brevet.
- 40.066 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Sur l'exercice, les études menées ont permis de déposer deux nouvelles demandes de brevet.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde de 3.767.140 € au 31/12/2018.

Ils sont éligibles au Crédit Impôt Recherche, dont le montant s'élève en 2018 à 160.092 €.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice :

- Le 25 février 2019, la Conseil d'administration a coopté Monsieur Benoît VERNIZEAU en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean PIERROT DESEILLIGNY, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Depuis le 1er janvier 2019, les activités hors Oil & Gas de la Société sont gérées par DOLFINES, filiale à 100%, dédiée aux énergies renouvelables. Cette réorganisation a été approuvée par le Conseil d'administration du 30 août 2018.

1.4 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Suite à une reprise de confiance des investisseurs au cours de l'été 2018, ou un certain nombre de projets pétroliers ont été relancés, le subit reflux du cours du pétrole dont le cours a été pratiquement divisé par deux entre début octobre 2018 et janvier 2019 a subitement freiné la reprise.

L'activité, très soutenue pour Dietswell au début de Q4 2018 s'est à nouveau assez sensiblement ralentie en fin d'année.

Depuis les cours du pétrole se sont à nouveau ressaisis pour repasser au-dessus de 70\$/ Baril début avril 2019.

Les analyses sectorielles sont bien meilleures qu'à la même période de l'année 2018, tout simplement parce que les sous-investissements décidés par les opérateurs pétroliers dès le début de la crise fin 2014 commencent à avoir des impacts négatifs sur leur capacité de production.

La relance des investissements en exploration production s'imposent maintenant de manière cruciale aux opérateurs pétroliers et gaziers. Dietswell devrait naturellement profiter de cette meilleure orientation surtout pour ses activités d'audit et inspection, Dietswell Factorig s'intéressant principalement au marché des appareils de forage à terre et en mer mais également pour ses activités d'assistance technique (Dietswell Services) dont le volume devrait croître pour les mêmes raisons.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(a) Dolfines Logistique

La Société détient 100% de la Société Dolfines Logistique.

Au titre de l'exercice écoulé, Dolfines Logistique :

- n'a réalisé aucun chiffre d'affaires ;
- a fait un bénéfice de 14.221 euros ;



- sa situation nette s'élève à 23.382,07 euros.

Les fonds propres de Dolfin Logistique ont été reconstitués partiellement grâce à un abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consenti par DIETSWELL pour un montant de 21.000 euros.

La société a comptabilisé sur l'exercice 2018 une reprise de provision des titres de participation de Dolfin Logistique pour un montant de 14.221 €.

(b) Dietswell Do Brasil Limitada

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

Dietswell Do Brasil est détenue à 100% par la Société.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil :

- A réalisé un chiffre d'affaires de 63.784,48 BRL (14.350,40€)
- A réalisé une perte de 353.985,23 BRL (-79.640,60 €)
- Sa situation nette s'élève à -515.763,55 BRL (-116.038,00€)

(c) Feumag Holding Company Limited

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("Feumag"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Les comptes de Feumag ne nous ont pas été communiqués. Nous vous indiquons que la Société n'est plus en charge du suivi des opérations et ne peut garantir la gestion de cette société.

Les titres de participation de Feumag sont dépréciés à 100% depuis le 31 décembre 2010.

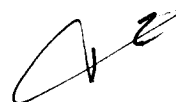
3. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2018 est de 40 salariés dont 20 au siège social.

4. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2018, la dette financière de la Société est composée des éléments suivants :

- un prêt BPI France à taux zéro pour un montant total 490 000,00 euros, remboursable en 20 échéances trimestrielles à partir du 30 juin 2019 jusqu'au 31 mars 2024 ;
- un prêt CIC pour un montant total restant dû de 150.337,46 euros avec amortissement mensuel jusqu'au 31 mai 2020 ;



- d'un crédit de trésorerie HSBC (Billet à Ordre) pour un montant de 77.000,00 euros avec amortissement mensuel jusqu'en juillet 2020 ;
- Une avance de Trésorerie de la société Sofindel appartenant au groupe Dietswell d'un montant de 20.000,00 euros ;
- Après approbation par le Conseil d'administration du 18 octobre 2018, la société a procédé sur le 4^{ème} trimestre 2018 à l'émission de dix-huit (18) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune représentant un montant nominal total de neuf cent mille euros (900.000 €) par voie de placements privés.

Les principales caractéristiques de cette émission validée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2018 sont les suivantes :

- montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- durée : 25 mois
- rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- remboursement :
 - 1/25ème de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25ème échéance.

Au 31/12/2018, il reste 2 OC non souscrites pour un montant de 100.000 €.

Sur l'exercice, la société a procédé au remboursement de 50.000 € en nominal et 7.152 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2018, le capital restant dû est donc de 850 000 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les 2 OC restantes au 31/12/2018 ont été souscrites et payées.

5. RESULTATS – AFFECTATION

5.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS

Le **total général du bilan** s'élève à 8.798.076 euros au 31 décembre 2018 contre 7.022.437 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 7.149.218 euros contre 6.773.790 euros pour l'exercice précédent.



Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont atteint au total 8.736.318 euros contre 7.955.115 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont atteint au total 9.004.389 euros contre 8.819.847 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à un montant négatif de 268.071 euros contre un montant négatif de 864.731 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à un montant négatif de 29.272 euros contre un montant négatif de 207.409 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à un montant négatif de 297.343 euros contre un montant négatif de 1.072.140 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à un montant positif de 23.468 euros contre un montant négatif de 135.635 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 fait ressortir une **perte nette de 276.322 euros** contre une perte nette de 1.209.550 euros l'exercice précédent.

5.2 RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au préalable de la proposition d'affecter la perte nette comptable au compte report à nouveau, le Président précise :

- Qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, une régularisation des écarts de conversion sur les succursales d'Algérie et de Tunisie a été effectuée pour un montant négatif de 2.531,99 € et porter au compte report à nouveau.

Cette écriture provient du fait que la comptabilisation des écritures de ces succursales est :

- les charges et produits ont été et sont comptabilisés au taux moyen de l'exercice sur lequel ils sont enregistrés,
- les comptes de bilan, sont eux comptabilisés au taux de clôture de chaque exercice,
- Les comptes INTERCO entre DIETSWELL et ces succursales, sont comptabilisés à un taux fixe.

Il en résulte un écart de conversion, qui sur l'exercice 2018 s'élève à un montant négatif de 2.531,99 € porter au compte report à nouveau.

Le compte report à nouveau, au cours de l'exercice 2018, est ainsi passé d'un montant débiteur de 5.741.903,23 euros à un solde débiteur de 5.744.435,22 euros avant affectation de la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018.



Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2018 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 s'élève à la somme de 276.321,61 euros,
- le compte "report à nouveau" présente un montant débiteur de 5.744.435,22 euros au 31 décembre 2018,
- le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 368.460,35 euros au 31 décembre 2018,

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- la perte nette d'un montant de 276.321,61 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait ainsi de (5.744.435,22) euros à (6.020.756,83) euros.

6. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

6.1 PROPORTION DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES SALARIES

Au jour de la rédaction du présent rapport de gestion, la proportion du capital détenue par des salariés est égale à 17,46 %, soit un total de 1.111.366 actions de la Société selon la répartition suivante :

Jean-Claude BOURDON	1 104 076
Dominique MICHEL	7 290

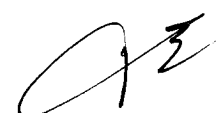
6.2 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations de souscription et/ou d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

6.2.1 Conditions des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions consentis et modalités de leur exécution au titre de l'exercice écoulé

L'Assemblée Générale Mixte en date du 23 mars 2018 a, aux termes de sa 14ème résolution :

- délégué au Conseil d'administration sa compétence pour émettre et attribuer, à titre onéreux ou gratuit, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au bénéfice de Monsieur Jean-Claude BOURDON, un nombre maximum de 500.000 bons de souscription d'actions ordinaires (« BSA ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro ;



- décidé que chaque BSA permettra la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 euro à un Prix d'Exercice déterminé par le Conseil d'administration à la date d'attribution des BSA et au moins égal (i) à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les BSA, éventuellement diminuée d'une décote qui ne pourra excéder 20 % ou (ii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation ;
- décidé que ladite délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de ladite Assemblée.

6.2.2 Attribution des Bons de Souscription d'Action

Dans sa séance du 18 octobre 2018, le Conseil d'administration usant de la compétence qui lui a été octroyée, a attribué à Monsieur Jean-Claude BOURDON 500.000 bons de souscription d'action à titre gracieux.

6.2.3 Options levées par les mandataires sociaux de la Société

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.2.4 Options consenties aux dix salariés de la Société non-mandataires sociaux

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie aux salariés de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.2.5 Options levées par les dix salariés de la Société non-mandataires sociaux

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les salariés de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.3 INFORMATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 dudit code relatifs aux attributions gratuites d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux ne détenant pas plus de 10 % du capital social de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.3.1 Conditions des plans d'attribution gratuite d'actions au titre de l'exercice écoulé et des exercices précédents

L'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 29 juin 2016 a autorisé l'attribution gratuite par le conseil d'administration d'un nombre maximum de 175.000 actions ordinaires de la Société existantes ou à émettre, au profit des personnes suivantes :



- (i) les membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 I (1°) du Code de commerce ; et
- (ii) les mandataires sociaux de la Société visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce.

L'autorisation ainsi conférée par l'assemblée générale expirera à l'issue d'une période de trente-huit (38) mois à compter de ladite assemblée, soit le 29 août 2019.

6.3.2 Actions dont l'attribution gratuite par la Société a été décidée par le conseil d'administration au profit de mandataires sociaux de la Société

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de la Société au bénéfice d'un mandataire social de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.3.3 Actions dont l'attribution gratuite par la Société a été décidée par le conseil d'administration au profit de salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de la Société au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés qui lui sont liées au cours de l'exercice écoulé.

6.3.4 Actions dont l'attribution gratuite a été décidée par des sociétés liées à la Société

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de sociétés liées à la Société au bénéfice de mandataires sociaux ou de membres du personnel salarié desdites sociétés.

7. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

7.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société s'élevait à 5.303.475 euros, divisé en 5.303.475 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Le 6 avril 2018, la société a réalisé une augmentation de capital de 1.060.695 euros par voie de création de 1.060.695 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Le Capital social de la société s'élève donc à 6.364.170 euros, divisé en 6.364.170 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

7.2 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

7.2.1 Répartition du capital social

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, le principal actionnaire inscrit au nominatif au jour de la rédaction de ce rapport est Monsieur Jean-Claude BOURDON à hauteur de 17,35 %.



Au jour de la rédaction de ce rapport, la répartition de l'actionnariat est la suivante:

MANAGEMENT DIETSWELL	17,46%	1 111 366
AUTRES INVESTISSEURS	3,09 %	196 602
FLOTTANT	79,45 %	5 056 202
TOTAL	100,00%	6 364 170

7.2.2 Droits de vote

L'assemblée générale mixte du 23 mars 2018 a décidé de modifier les statuts afin d'instaurer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, et modifié en conséquence l'article 21.4 des statuts comme suit :

« Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- *pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;*
- *pour les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.*

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission. »

En conséquence la répartition du capital et des droits de vote est :

	AU 31/12/2017				AU 31/12/2018			
	Actions	Votes	% Cap.	% Votes	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
Nominatifs	1 429 251	1 429 251	26,9%	26,9%	1 307 968	2 584 202	20,6%	33,8%
Flottant	3 874 224	3 874 224	73,1%	73,1%	5 056 202	5 056 202	79,4%	66,2%
Total	5 303 475	5 303 475	100,0%	100,0%	6 364 170	7 640 404	100,0%	100,0%



7.2.3 Autocontrôle

L'assemblée générale mixte du 23 mars 2018 a, dans sa première résolution, autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à acquérir des actions de la Société, en vue de procéder à certaines opérations.

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions

Faisant usage de l'autorisation donnée, le conseil d'administration de la Société, réuni le 6 avril 2018, a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions et a délégué à son président tous pouvoirs pour mettre en œuvre ce programme, notamment le pouvoir de signer, au nom et pour le compte de la Société, un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement indépendant.

Montant maximum alloué, nombre maximal, caractéristiques des titres concernés, prix maximum de rachat

- Titres concernés : actions ordinaires
- Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'assemblée générale : 10% des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant),
- Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat : 636.417 actions
- Prix maximum d'achat : 10 euros par action,
- Montant maximum affecté pour les besoins du présent programme : 100 000 actions.

Durée du programme de rachat

L'autorisation de rachat conférée par l'assemblée générale mixte du 23 mars 2018 est consentie pour une durée de 18 mois à compter de cette assemblée, soit jusqu'au 23 septembre 2019.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

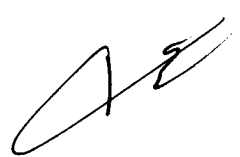
La Société a confié à TSAF (Tradition Securities And Futures), la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, souscrit le 11 mai 2018 pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 10 000 € et 40 000 actions Dietswell ont été affectés au compte de liquidité.

Au cours de l'exercice :

- En mai 2018, la société a procédé au rachat de 95.500 titres dont 40.000 ont été transférés pour la mise en œuvre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2018, la société détient 100.510 actions d'autocontrôle pour un montant global de 82.418,20 euros.



7.2.4 Les participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2018

7.2.5 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de l'entreprise

La Société a mis en place un programme d'émission de BSA :

- en 2011 3 lignes ont été souscrites Caduques au 30/06/2018
- En 2013 2 lignes ont été souscrites Caduques suite à démission des salariés

Titulaires	Titres		Quantité	Parité	Capital Potentiel	Dilution
Salariés	Bons de Souscription d'Actions	BSA 2011	18 100	1	18 100	0,284%
Salariés	Bons de Souscription d'Actions	BSA 2013	8 500	1	8 500	0,134%

8. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 comprennent des charges et dépenses non déductibles fiscalement pour un montant de 2.695 euros. Ces charges concernent des amortissements excédentaires au titre de véhicules de société.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquiés du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2018, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

9. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

10. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.233-6, nous vous informons qu'aucune prise de participation ou de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice.

11. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.



12. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les activités de la société :

- N'entraînent pas de conséquences sociales et environnementales
- Ne sont pas liées à une activité dangereuse
- N'entraînent pas de risques financiers liés aux effets de changement climatiques

13. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, au présent rapport sont annexés les tableaux de délais de paiement suivants :

- Factures reçues et émises non reniées à la date de clôture de l'exercice en **Annexe 2**
- Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice en **Annexe 3**

14. ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration propose l'attribution de jetons de présence au profit des administrateurs pour un total de 18.000 Euros.

15. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

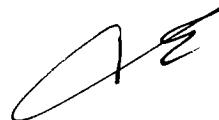
16. DELEGATIONS DE POUVOIR ET OU DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu des utilisations et ou échéances des délégations consenties au Conseil d'Administration, il vous est proposée de consentir de nouvelles délégations qui seront détaillées dans le rapport annexé au présent rapport de gestion.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner au Commissaire aux comptes décharge de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration



Annexe 1

Tableau des résultats des cinq derniers exercices (en euros)

EXERCICES NATURES DES INDICATIONS	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	6 364 170	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	6 364 170	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	7 149 218	6 773 790	12 490 850	28 154 067	28 188 567
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(405 623)	(1 578 793)	(1 498 108)	1 548 120	(569 714)
Impôts sur les bénéfices	2 446	1 775	162 809	87 181	(48 570)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(276 322)	(1 209 550)	(4 524 569)	1 391 948	(12 012 043)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,06 €	-0,30 €	-0,31 €	0,28 €	-0,10 €
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-0,04 €	-0,23 €	-0,85 €	0,26 €	
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	38	38	56	84	80
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 100 537	3 027 134	5 177 000	9 473 089	9 211 327
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	850 266	694 088	998 720	1 616 026	1 574 526



Annexe 2

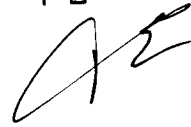
Factures reçues et émises non reniées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de paiement des factures													
Nombre de factures concernées	242				114		57					89	
Montant total des factures concernées TTC	-456 867 €	-26 617 €	-116 119 €	-110 333 €	-61 938 €	-315 007 €	835 394 €	592 948 €	133 856 €	337 535 €	157 907 €	1 222 246 €	
Pourcentage du montant total des achats de factures TTC	10,76%	0,63%	2,73%	2,60%	1,46%	7,42%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							11,15%	7,91%	1,79%	4,50%	2,11%	16,31%	
(B) Factures exclues de (A) relatives à des ventes et prestations facturées au non consommateur													
Nombre des factures exclues												3	
Montant total des factures exclues TTC										216 139 €			
(C) Délais de paiement des factures													
Délais de paiement des factures de paiement	☐ Délais contractuels : 30 jours fin de mois						☐ Délais contractuels : 45 jours fin de mois						

Annexe 3

Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D. 441-4

		Article D. 4411.- II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 4411.- II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
		O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
II) Transferts de retard de paiement													
Nombre de factures transférées						279							174
Montant transféré des factures transférées TTC		-234 443 €	-184 295 €	-49 013 €	-53 499 €	-521 251 €		1 054 249 €	1 311 748 €	393 936 €	251 865 €		3 011 798 €
Pourcentages du montant total des factures reçues dans l'exercice TTC		5,52%	4,34%	1,15%	1,26%	12,27%							
Pourcentages du montant total des factures émises dans l'exercice TTC								14,07%	17,51%	5,26%	3,36%		40,20%



**DIETSWELL S.A.**

Société anonyme au capital de 6.364.170 euros
Siège social : 1 rue Alfred Kastler, le Naiade 78280 Guyancourt
428 745 020 RCS Versailles

(La "Société")

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Les informations présentées forment le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration en liaison avec la Direction Financière et Administrative de la société, puis approuvé par le Conseil d'administration dans sa délibération du 17 avril 2018

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Instance stratégique de la Société, le Conseil d'administration a pour objectifs prioritaires la définition des orientations stratégiques de la Société et la défense de l'intérêt social. Il a en conséquence pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Société et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations relatives à la Société.

Le Conseil d'administration garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

Le Conseil d'administration est doté d'une Charte qui fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

La Charte du Conseil d'administration a été mise à jour et modifiée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 17 avril 2018.

En application des dispositions de la Charte du Conseil d'administration, les Administrateurs doivent porter à la connaissance du Président du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Ils doivent également l'informer de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés. Aucune information n'a été communiquée au titre de cette obligation.

1.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

1.2.1 Composition du Conseil d'administration

Au 1^{er} janvier 2018, le Conseil d'administration était composé de cinq membres :

- M. Jean-Claude BOURDON, Administrateur et Président Directeur Général
- M. Dominique MICHEL, Administrateur
- M. Jean DESEILLIGNY, Administrateur
- M. Martin FERTE, Administrateur
- M. BOURDON-FENIOU, Administrateur.

➤ Monsieur BOURDON-FENIOU a démissionné de son mandat d'administrateur le 2 mai 2018,

Lors de sa séance du 30 août 2018, le Conseil d'administration a coopté Madame Vanessa GODEFROY en qualité d'Administratrice en remplacement de Monsieur BOURDON-FENIOU, démissionnaire. Sous réserve de la ratification de cette nomination qui sera proposée lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en juin 2019, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2018, les cinq membres du Conseil d'administration sont :

- M. Jean-Claude BOURDON, Administrateur et Président Directeur Général
- M. Dominique MICHEL, Administrateur
- M. Jean DESEILLIGNY, Administrateur
- M. Martin FERTE, Administrateur
- Mme Vanessa GODEFROY, Administratrice.

Au cours du 1^{er} semestre 2019:

➤ Monsieur Jean DESEILLIGNY a démissionné de son mandat d'administrateur le 15 janvier 2019, avec effet à la date de son enregistrement par le Conseil d'administration lors de la réunion du 25 février 2019,

Lors de cette même séance, le Conseil d'administration a coopté Monsieur Benoît VERNIZEAU en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean DESEILLIGNY, démissionnaire. Sous réserve de la ratification de cette nomination qui sera proposée lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en juin 2019, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

Au jour de rédaction de ce rapport, le Conseil d'administration est composé de cinq membres : Messieurs Jean-Claude BOURDON (également président du Conseil d'administration et Directeur général), Dominique MICHEL, Martin FERTE, Benoît VERNIZEAU et Madame Vanessa GODEFROY.

Statutairement, la durée des fonctions des administrateurs est de six années : elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat (article 14 des statuts de la société).

Le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de quatre-vingts (80) ans n'est pas supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

1.2.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion.

Le Président du Conseil d'Administration désigne un secrétaire, qui pourra être choisi en dehors des administrateurs ou des Actionnaires, et décide des autres personnes qui, n'étant pas administrateurs peuvent assister à la réunion du Conseil d'Administration; en son absence, ces décisions sont soumises aux délibérations du Conseil d'Administration.

Le secrétaire du Conseil établit les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil qui sont soumis à l'approbation de celui-ci.

En cas d'urgence, les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement et l'ordre du jour du Conseil d'Administration pourra n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix la décision du Président est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Statutairement, le fonctionnement et les pouvoirs du Conseil d'Administration sont définis aux articles 14, 15, 16, 17 des statuts de la société.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission (article 18.1 des statuts de la société).

1.3 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration s'est réuni six fois sur convocation de son Président.

Le Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2018 a :

- a pris connaissance de la marche des affaires
- présenté et examiné la Charte des Administrateurs en vue de sa modification
- convoqué une Assemblée Générale à caractère Mixte, en a fixé l'ordre de jour, et a arrêté les termes du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée et le texte des résolutions.

Le Conseil d'administration en date du 23 mars 2018 a :

- Utilisé la délégation consentie aux termes de la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte pour approuver le principe d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé au profit d'investisseurs qualifiés et d'un cercle restreints d'investisseurs.

Le Conseil d'administration en date du 6 avril 2018 a :

- Fixé le montant nominal de l'augmentation de capital par voie de placement privé approuvé lors de sa réunion du 23 mars 2018
- Autorisé la signature d'un contrat de placement
- Mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte dans les termes de sa 1^{ère} résolution.
- Autorisé la signature d'un contrat de liquidité
- Approuvé les termes du communiqué de presse relatifs à ces opérations.

Le Conseil d'administration en date du 17 avril 2018 a :

- arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2017
- arrêté les termes de l'ensemble des rapports du Conseil d'administration à soumettre à l'assemblée
- procédé à l'examen des conventions réglementées dont l'exécution s'est conclue, poursuivie et conclue au cours de l'exercice 2017.
- Proposé le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Approuvé la mise à jour de la Charte des Administrateurs
- convoqué une Assemblée Générale à caractère Mixte, en a fixé l'ordre de jour, et a arrêté le texte des résolutions.

Le Conseil d'administration en date du 30 août 2018 a :

- Pris connaissance de la marche des affaires, de la situation de la Société
- s'est prononcé notamment sur les grandes orientations et décisions stratégiques de la Société
- Pris acte de la démission de M. BOURDON-FENIOU de son mandat d'administrateur, et a procédé à son remplacement en cooptant Mme Vanessa GODEFROY aux fonctions d'Administratrice remplaçant;
- Nommé aux fonctions de membres du Comité des Rémunérations Messieurs DESEILLIGNY et FERTE, tous deux administrateurs indépendants
- Nommé M. FERTE, Président du Comité des Rémunérations
- Approuvé la Charte du Comité des Rémunérations mise à jour.

Le Conseil d'administration en date du 18 octobre 2018 :

- Utilisé la délégation consentie aux termes de la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte pour approuver l'émission d'OCA avec suppression du droit préférentiel de souscription, et a donné tous pouvoirs au Président pour signer les contrats de souscription
- Utilisé la délégation consentie aux termes de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte pour émettre et attribuer des BSA.

1.4 LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DATE D'ECHEANCE DES MANDATS

Cette liste est établie au jour de rédaction du rapport

ADMINISTRATEURS	ECHEANCE MANDAT
Dominique MICHEL	AG - comptes 2021
Jean Claude BOURDON	AG - comptes 2021
Martin FERTE	AG - comptes 2021
Vanessa GODEFROY	AG – comptes 2022
Benoît VERNIZEAU	AG - comptes 2022

Le décalage des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'administration.

Trois Administrateurs sur cinq composant le Conseil d'administration sont considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société. Ils représentent 60 % des membres du Conseil d'administration.

Aucun mandat d'administrateurs ne vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

1.5 DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et en application de l'article 18.2 des statuts, le Conseil d'administration décide que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'administration qui prend le titre de Président Directeur général.

Le Conseil d'administration a considéré que le cumul des fonctions de Président et de Directeur général était adapté à la spécificité de l'actionnariat de la Société et permettait en outre une plus grande réactivité dans la prise de décisions. En conséquence, il a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf si les fonctions de Directeur Général sont assumées par le Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Claude BOURDON occupe les fonctions de Président Directeur Général depuis le 29 mars 2017, date de sa nomination par le Conseil d'administration.

1.6 POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration. Il est réparti entre l'ensemble des Administrateurs.

Au titre des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucun montant aux membres de son Conseil d'administration à titre de jetons de présence.

Autres rémunérations

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et de leurs performances individuelles ainsi que des résultats de la Société et de l'atteinte des objectifs fixés.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont définis par un contrat de travail.

Aucune rémunération n'est versée aux mandataires sociaux indépendants.

1.7 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés du groupe par chacun des mandataires sociaux.

Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la Société	Mandats exercés dans d'autres sociétés
Jean-Claude BOURDON	Président du Conseil Administrateur et Directeur Général	- Président de DOLFINES LOGISTIQUE SAS
Dominique MICHEL	Administrateur	- Administrateur de GEOCORAIL - Président Directeur Général de SOFINDEL SA
Jean DESEILLIGNY	Administrateur démissionnaire le 25/02/2019	- Administrateur de HEURTEY PETROCHEM

Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la Société	Mandats exercés dans d'autres sociétés
Martin FERTE	Administrateur	- Président d'ALTERCIS - Président de JLT ENERGY - Membre du Conseil de Surveillance d'AFRIK ASSUR - Vice-président de SIACI & PARTNERS Luxembourg (SA de droit Luxembourgeois) - Administrateur de 2 RS Luxembourg (SA de droit Luxembourgeois)
Adrien BOURDON-FENIOU	Administrateur Démissionnaire le 02/05/2018	- Président de THESIGER International SAS - Président d'AEGIDE International SAS
Vanessa GODEFROY	Administratrice Cooptée le 30/08/2018	- Présidente d'ENIDDEV (SASU)
Benoît VERNIZEAU	Administrateur Coopté le 25/02/2019	- NEANT

1.8 PARTICIPATION AU CAPITAL DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Au jour de la rédaction du présent rapport, sur la base des déclarations des administrateurs et du registre des actions détenues en nominatif, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants détiennent 17,46 %, soit un total de 1.221.366 actions de la Société selon la répartition suivante :

- Jean-Claude BOURDON 1.104.076
- Dominique MICHEL 7.290

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons que les conventions, visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce:

2.1.1 Se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- une convention de mise à disposition à titre gracieux de bureaux en faveur de la société Dolfines Logistique SAS, afin que cette dernière y domicilie son siège social. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 28 mars 2006. Dans le cadre du déménagement du siège social de la Société, un avenant de reconduction à la nouvelle adresse a été signé en date du 26 décembre 2007 entre la Société et la société Dolfines Logistique SAS ;
- une convention de trésorerie tri-partite avec sa filiale Dolfines Logistique SAS et la société Sofindel SA signée le 3 décembre 2012 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe. Aucune rémunération au bénéfice de la Société centralisatrice (DIETSWELL SA) n'est prévue pour l'exécution de cette convention. Les intérêts sur les avances réciproques seront calculés au taux légal en vigueur à la clôture des exercices, sur la base d'une année de 360 jours.

Au titre de cette convention, la Société SOFINDEL SA (filiale à 100% de DOLFINES LOGISTIQUE, elle-même détenue à 100% par DIETSWELL) a versé le 10 avril 2018 une avance de trésorerie de 20.000 euros à DIETSWELL. Cette avance a fait l'objet de calcul d'intérêts au taux de 1,47% sur la période du 10 avril au 31 décembre 2018, soit un montant de 213,45 euros qui seront capitalisés sur l'exercice 2019.

- une convention avec Mr Dominique Michel, formalisée par une lettre signée le 28 août 2012, qui concerne les décisions prises par le Conseil d'Administration du 28 avril 2009 et portant sur ses conditions de rémunération.
- une convention avec Mr Dominique Michel, formalisée par un avenant à son contrat de travail signé le 10 juillet 2015, portant sur un dispositif de rémunération variable au titre de l'exercice 2015 dont le calcul est assis sur la performance économique de l'entreprise.
- une convention avec Mr Jean-Claude BOURDON, approuvée par le Conseil d'administration du 3 octobre 2017, formalisée par un contrat signé le 1er avril 2017 relatif à son mandat social et portant sur ses conditions de rémunérations en qualité de Président Directeur Général.
- une convention approuvée par le Conseil d'administration du 3 octobre 2017, portant sur le bénéfice à compter du 1er avril 2017 du régime collectif de prévoyance et des couvertures santé au profit de Mr Jean-Claude BOURDON et sa famille dans l'exercice de son mandat social au même titre qu'un salarié.

2.1.2 Se sont conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Au cours de l'exercice 2018 la Société a signé le 31 décembre 2018 une convention d'abandon de compte courant, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune au bénéfice de la société DOLFINES LOGISTIQUE SAS, détenue à 100% par DIETSWELL, portant sur un montant total de 21.000 euros. Cet abandon a été consenti afin de permettre la reconstitution partielle des fonds propres de sa filiale.

Le Conseil d'administration a été informé de cette convention lors de sa réunion du 25 février 2019.

2.1.3 Se sont terminées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- NEANT

Nous vous rappelons enfin que conformément aux dispositions de l'article L 225-39 du Code de commerce, le texte des conventions courantes conclues à des conditions normales a été communiqué au Président du Conseil d'administration par les intéressés, et que ce dernier a lui-même communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

2.1.4 Se sont conclues depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Convention d'assistance et de conseil qui sera conclue entre :

- la Société JESSYCO, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, ayant son siège social 31 rue Hector Berlioz, 78960 Voisins le Bretonneux, société en formation qui sera immatriculée au RCS de Versailles, représentée par Monsieur Jean-Claude BOURDON, Président, et
- la Société DIETSWELL, société anonyme au capital de 6.364.170 euros, ayant son siège social 1 rue Alfred Kastler, Parc Ariane, Bâtiment le Naïade, 78280 Guyancourt immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 428 745 020, représentée par Monsieur Jean-Claude BORUDON, Président Directeur Général.

La Convention aura pour objet une mission d'assistance technique et de conseil par la Société JESSYCO au bénéfice de la Société DIETSWELL.

Le tarif horaire sera de 135 € l'heure et le tarif par jour pour tout déplacement en France ou à l'étranger de 1150 €. Les frais directs de déplacements et de missions éventuels entrepris par le Prestataire à la

demande formelle et préalable du Bénéficiaire seront également facturés par la Société JESSYCO chaque fin de mois.

Elle a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa délibération en date du 16 avril 2019, compte tenu de l'intérêt de cette convention pour la Société et après examen par le Conseil des conditions financières qui y sont attachées.

2.2 DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIR ACCORDES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 du Code de commerce et L. 225-129-2 du Code de commerce est présenté en Annexe 1.

2.3 DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires et de délibérations aux Assemblées générales sont définies aux articles 21 et 22 des statuts mis à jour lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mars 2018.

Les dispositions des statuts relatives aux droits de vote des actionnaires sont rappelées au paragraphe 2.4.3 du présent rapport.

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE

2.4.1 Cession et transmission des actions (article 10 des statuts de la société)

Les actions sont librement négociables. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

2.4.2 Offre publique obligatoire (article 12 des statuts de la société)

Tant que les titres émis par la société sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, le franchissement direct ou indirect du seuil de 50% des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donne lieu à la mise en œuvre d'une offre publique obligatoire dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

2.4.3 Droit de vote (article 21.4 des statuts de la société)

Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- pour les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission.

2.5 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Le contrôle de la Société est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, dans les conditions fixées par la loi.

Ils ont pour mission permanente de vérifier les valeurs et les documents comptables de la Société, de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux et d'en rendre compte à la Société. Ils ne doivent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société.

2.5.1 Commissaire aux comptes Titulaire

Cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl
20, boulevard Malesherbes 75008 Paris
Représenté par Monsieur Benoît Grangé

2.5.2 Commissaire aux comptes Suppléant

Monsieur Vincent Pajot
20, boulevard Malesherbes 75008 Paris

2.5.3 Mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'Assemblée Générale à caractère Mixte du 12 juin 2018 a renouvelé pour 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les mandats :

- du Cabinet GRANGE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes Titulaire
- de Monsieur Vincent PAJOT, Commissaire aux comptes Suppléant

2.5.4 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2018 au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2017 s'établissent à 22.612,50 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1**AUTORISATIONS ET DELEGATIONS DE COMPETENCES DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2016					
Délégation	Résolution	Durée de validité	Plafond	Modalités d'attributions	Date d'Utilisation
Autorisation à donner au Conseil d'administration de la Société aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires : (i) les membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 I (1e) du Code de commerce ; et (ii) les mandataires sociaux de la Société visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce.	12	38 Mois	Montant nominal maximum : 175.000 € (175.000 actions de 1 €)	Il ne peut pas être attribué d'Actions Gratuites aux Bénéficiaires détenant chacun plus de 10 % du capital social et que l'attribution autorisée au titre de la présente résolution ne pourra pas avoir pour effet que les Bénéficiaires détiennent chacun plus de 10 % du capital social. Conditions et critères d'attribution des Actions Gratuites: (i) à l'issue de la Période d'Acquisition, chaque Bénéficiaire pourra bénéficier d'une attribution définitive sous réserve que le Président constate à l'issue de la période d'acquisition que le Bénéficiaire est lié à la Société ou l'une des Filiales en qualité : (a) de salarié par un contrat de travail en vigueur avec la Société ou l'une des sociétés qui lui sont liées ; ou (b) de mandataire social exerçant ses fonctions dans la Société.	NEANT
					Montant

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MARS 2018

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'utilisation	Montant
Autorisation au conseil d'administration pour l'achat, la cession ou le transfert par la Société de ses propres actions (assurer la liquidité et animer le marché)	1 AGE	18 mois	Plafond de 10 € par action. Plafond global de 5.000.000 €. Dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social.	Acquérir ses propres actions sur le marché ou hors marché et les revendre.	Conseil du 06/04/2018	Utilisée à hauteur de 95.500 €
Autorisation au conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions autodétenues	2 AGE	18 mois	Plafond de 10 % du montant du capital social par période de 24 mois	Aucune	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	3 AGE	26 mois	Plafond global de 3.000.000 € pour les résolutions n° 3, 4, 5, 6, 7. Montant global des titres de créances : 10.000.000 €	En une ou plusieurs fois. Le CA peut instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible. Le CA pourra offrir au public les titres non souscrits. Prix d'émission minimum : valeur nominale de l'action.	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public	4 AGE	26 mois	Plafond global de 3.000.000 € pour les résolutions n° 3, 4, 5, 6, 7. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 4, 5, 6, 7	Suppression du DPS et offre au public. En une ou plusieurs fois. Faculté d'instituer un droit de priorité non négociable au profit des actionnaires. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% et dispositions de L. 225-136-1 c. com., sans pouvoir être inférieur au nominal.	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MARS 2018

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier	5 AGE	26 mois	Plafond global de 3.000.000 € pour les résolutions n° 3, 4, 5, 6, 7 et dans la limite fixée par L. 411-2 II c. monétaire et financier, soit 20 % du capital social par période de 12 mois. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 4, 5, 6, 7	Suppression du DPS au profit des investisseurs désignés. En une ou plusieurs fois. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% et dispositions de L. 225-136-1 c. com. Actions émises avec ou sans prime.	Conseils des 23/03/2018 & 06/04/2018	Utilisée à hauteur de 1.060.695 €
Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	6 AGE	18 mois	Plafond global de 3.000.000 € pour les résolutions n° 3, 4, 5, 6, 7. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 4, 5, 6, 7. Interdiction d'émettre des actions de préférence.	Suppression du DPS et réserve aux investisseurs recherchant une réduction d'IR (investissement mini de 10k €), sociétés qui investissent dans des PME pour permettre une réduction d'IR (investissement mini de 20k €), fonds d'investissement dans des PME pour réduction d'IR (investissement mini de 20k €), sociétés ou fonds dans des sociétés de croissance (investissement mini de 50k €), investisseurs dans l'énergie (investissement mini de 20k €), etc. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30%.	Conseil du 18/10/2018	Utilisée à hauteur de 1.000.000 €

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MARS 2018

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'utilisation	Montant
Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	7 AGE	18 mois	Plafond global de 3.000.000 € pour les résolutions n° 3, 4, 5, 6, 7. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 4, 5, 6, 7	Suppression du DPS et réservée aux établissements de crédit, fonds d'investissement, etc. Prix d'émission des actions émises au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 30%.	NEANT	
Autorisation au conseil d'administration, pour chacune des émissions décidées dans le cadre des résolutions n° 4 et 5, de déroger aux conditions de fixation du prix	8 AGE	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social par périodes de 12 mois	Prix d'émission des actions ordinaires au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale d'une action à la date d'émission. Prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital telle que la somme perçue immédiatement majorée de celle susceptible d'être perçue ultérieurement soit au moins égale au prix d'émission des actions.	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions décidées dans le cadre des résolutions n° 3, 4, 5, 6 et 7	9 AGE	26 mois	Dans les 30 jours de la clôture et dans la limite de 15% de l'émission initiale. Plafond global de 3.000.000 € pour les résolutions n° 3, 4, 5, 6, 7	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MARS 2018

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'utilisation	Montant
Fixation du montant global des délégations confiées par les résolutions n° 3, 4, 5, 6 et 7	10 AGE		Plafond global de 3.000.000 € par les résolutions n° 3, 4, 5, 6, 7. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 4, 5, 6, 7	Délégation Utilisée pour 2.060.695 € sur l'exercice 2018		
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	11 AGE	26 mois	Plafond autonome de 3.000.000 € montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices existants	Attribution d'actions gratuites nouvelles et/ou élévation de la valeur nominale des actions existantes. Pas de rompus.	NEANT	
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des bons de souscription d'actions (BSA) au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration en fonction à la date d'attribution des BSA n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le CA viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ne remplissant pas les conditions légales nécessaires à l'attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions.	12 AGE	18 mois	Plafond de 1.000.000 de BSA donnant droit à 1.000.000 d'actions au maximum, plafond global pour les résolutions n° 12, 13, 14	Suppression du DPS. Prix d'émission des BSA libre et même à titre gratuit. Prix de souscription des actions au moins égal (i) à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les BSA, éventuellement diminuée d'une décote qui ne pourra excéder 20% ou (ii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation. Exercice des BSA au plus tard dans les 10 ans de leur émission sous peine de caducité. BSA cessibles.	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MARS 2018

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'utilisation	Montant
Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	13 AGE	38 mois	Plafond global de 1.000.000 actions pour les résolutions n° 12, 13 et 14 et dans la limite du tiers du capital social.	Suppression du DPS. Réserve aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux. Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie. Aussi longtemps que les actions seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, le prix de souscription ou d'achat sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du code de commerce, sans pouvoir être inférieur au montant de la valeur nominale de l'action. La durée de validité des options est fixée à 10 ans à compter de leur attribution.	NEANT	
Délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de Monsieur Jean-Claude BOURDON	14 AGE	18 mois	500.000 BSA donnant droit à la souscription de 500.000 actions ordinaires de 1 €, à imputer sur le plafond global de la Résolution n° 15. Plafond global de 1.000.000 pour les résolutions n° 12, 13, 14.	Suppression du DPS au profit de Monsieur JC BOURDON. Prix d'émission des BSA libre et même gratuit. Prix d'exercice des BSA au moins égal (i) à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les BSA, éventuellement diminuée d'une décote qui ne pourra excéder 20% ou (ii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation. Exercice des BSA au plus tard dans les 10 ans de leur émission sous peine de caducité. BSA cessibles.	Conseil du 18/10/2018	Utilisée à 100% pour 500.000 €
Fixation du montant global des délégations conférées par les résolutions n° 12, 13 et 14	15 AGE		Plafond global de 1.000.000 d'actions d'une valeur nominale de 1 € pour les résolutions n° 12, 13, 14	Délégation Utilisée pour 500.000 € sur l'exercice 2018		

CABINET GRANGÉ & ASSOCIÉS

C.G.A. S.A.R.L.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPAGNIE DE PARIS

CAPITAL 100.000 €

R.C.S. PARIS 399 489 871

Certifié conforme

20, BOULEVARD MALESHERBES

PARIS 8E

TÉLÉPHONE : 01 42 65 37 44

bgrange@cabinetgrange.com

DIETSWELL

Société Anonyme au capital social de 6 364 170 €

1 rue Alfred Kastler, le Naïade

78280 Guyancourt

428 745 020 RCS Versailles

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Aux actionnaires de la société DIETSWELL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIETSWELL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes 3) Immobilisations incorporelles, 4) Immobilisations corporelles, 5) Immobilisations en cours, et 6) Provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables retenues par votre société, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des règles et méthodes relatives à l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles, telles qu'elles sont exposées dans l'annexe légale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

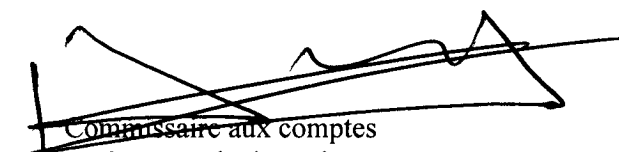
suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 avril 2019

C.G.A. SARL

Benoît GRANGÉ



Commissaire aux comptes
Compagnie de Paris

ARRETE COMPTABLE

Exercice

du **01/01/2018** au **31/12/2018**

DIETSWELL

Parc Ariane 3 - Immeuble Le Naïade
78284 GUYANCOURT Cedex

N° SIRET : 42874502000035 APE : 7112B

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de France



Bilan Actif

DIETSWELL

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 02/04/19

IMMOBILISÉES	BRUT	Amortissements	Net 01/01/18	Net 31/12/18
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	4 000	4 000		4 000
Frais de développement	3 767 140	881 369	2 885 770	1 904 121
Concession, brevets et droits similaires	724 734	668 703	56 031	60 655
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 495 874	1 554 073	2 941 801	1 968 777
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 672 674	13 572 674	1 100 000	1 140 000
Autres immobilisations corporelles	544 005	508 478	35 527	46 407
Immobilisations en cours	2 955 807	2 955 807		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	18 172 486	17 036 959	1 135 527	1 186 407
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 916 619	1 822 417	94 202	18 931
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	103 994		103 994	43 488
TOTAL immobilisations financières :	2 020 613	1 822 417	198 196	62 419
ACTIF IMMOBILISÉ	24 688 973	20 413 449	4 275 524	3 217 603

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	10 192		10 192	9 802
Créances clients et comptes rattachés	2 817 751	216 139	2 601 613	1 981 487
Autres créances	589 833	22 778	567 055	799 273
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 417 776	238 917	3 178 859	2 790 563
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	54 010		54 010	74 953
Disponibilités	1 102 115		1 102 115	704 905
Charges constatées d'avance	182 312		182 312	202 564
TOTAL disponibilités et divers :	1 338 437		1 338 437	982 422
ACTIF CIRCULANT	4 756 213	238 917	4 517 296	3 772 985

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	5 256		5 256	31 850

TOTAL GÉNÉRAL	29 450 441	20 652 365	8 798 076	7 022 437
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS

C. G. A. SARL

Société à Responsabilité Limitée
Commission aux Comptes

Bilan Passif

DIETSWELL

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 02/04/19

	Net 01/01/18	Net 31/12/18
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 6 364 170	6 364 170	5 303 475
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 364 032	3 364 032
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	368 460	368 460
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau	(5 744 435)	(4 532 354)
Résultat de l'exercice	(276 322)	(1 209 550)
TOTAL situation nette :	4 076 094	3 294 253
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	4 076 094	3 294 253
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	764 222	254 741
AUTRES FONDS PROPRES	764 222	254 741
Provisions pour risques	69 226	95 820
Provisions pour charges	14 192	14 192
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	83 418	110 012
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	855 086	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 488	1 853
Emprunts et dettes financières divers	737 562	1 390 412
TOTAL dettes financières :	1 594 137	1 392 266
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	951 137	769 103
Dettes fiscales et sociales	1 225 193	1 099 208
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	35 616	98 985
TOTAL dettes diverses :	2 211 945	1 967 295
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	31 166	
DETTES	3 837 248	3 359 561
Ecarts de conversion passif	37 095	3 871
TOTAL GÉNÉRAL	8 798 076	7 022 437

Compte de Resultat (Première Partie)

DIETSWELL

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 02/04/19

Revenus	France	Export	Net (N-1) 31/12/2018	Net (N-2) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	7 149 218		7 149 218	6 773 790
Chiffres d'affaires nets	7 149 218		7 149 218	6 773 790
Production stockée				(88 181)
Production immobilisée			1 270 984	1 046 559
Subventions d'exploitation			160 092	197 538
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			46 964	25 384
Autres produits			109 059	26
PRODUITS D'EXPLOITATION			8 736 318	8 959 118
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			4 071 733	4 239 296
TOTAL charges externes :			4 071 733	4 239 296
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			383 761	357 077
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 100 537	3 027 134
Charges sociales			998 740	882 667
TOTAL charges de personnel :			4 099 276	3 909 800
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			289 332	304 573
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 256	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			294 588	304 573
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			155 031	9 101
CHARGES D'EXPLOITATION			8 604 388	8 619 547
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(268 071)	(660 429)

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS

C. G. A. SARL

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DIETSWELL

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 02/04/19

	Net (N°) 31/12/2018	Net (N°1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(206 071)	(884 731)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		1
Reprises sur provisions et transferts de charges	14 221	9 611
Différences positives de change	29	88 514
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 273	6 059
	17 523	104 185
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		41 151
Intérêts et charges assimilées	46 795	11 397
Différences négatives de change		259 046
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	46 795	311 594
RÉSULTAT FINANCIER	(207 243)	(207 400)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(207 243)	(1 072 149)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	127 810	70 750
Produits exceptionnels sur opérations en capital	61 283	42 645
Reprises sur provisions et transferts de charges	368 961	799 690
	558 054	913 084
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	60 357	138 488
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	474 229	803 209
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		107 021
	534 586	1 048 719
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	23 469	(135 635)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	2 446	1 775
TOTAL DES PRODUITS	1 341 056	1 072 185
TOTAL DES CHARGES	1 567 217	1 207 824
BÉNÉFICE OU PERTE	(226 161)	(135 639)
	(276 322)	(1 209 550)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2018 AU 31/12/2018**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2018 dont le total est de 8.798.075,81 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 276.321,61 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- Le 28 février 2018, la succursale Algérie a été fermée.
- Le 23 mars 2018, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Mixte et ont adopté des résolutions relatives aux délégations de compétence au Conseil d'Administration en vue de réaliser des opérations d'augmentation de capital. Dix sept résolutions ont été adoptées à l'unanimité sur les dix huit proposées par le Conseil du 1^{er} février 2018.
- Le 23 mars 2018, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte, un Conseil d'administration s'est réuni et a approuvé le principe d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier

CABINET GRANGÉ & ASSOCIÉS
C.G.A.SARL au capital de 100.000 €
20, bd Maiesherbes - 75008 PARIS
RCS PARIS B 399 489 871

- Le 23 mars 2018, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte, un Conseil d'administration s'est réuni et a approuvé le principe d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier
- Le 6 avril 2018, la société a réalisé une augmentation de capital de 1.060.695 euros par voie de création de 1.060.695 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Cette augmentation constatée par le Conseil d'administration du 17 avril 2018 est assortie d'une prime d'émission de 53.034,75 euros.

Le Capital social de la société s'élève donc à 6.364.170 euros

- Nous avons mis en place un contrat de liquidité qui est actif depuis le 25 mai de cette année
- La cotation de la société auparavant au fixing (cotation 2 fois par jour) est passée en continu depuis ce 1er juin
- Un accord de coopération a été signé le 15 juin dernier avec la société DroneVolt. Grâce à cet accord l'activité audit et inspection de Dietswell (Factorig) pourra avoir accès aux moyens techniques de Dronevolt.
- Le 30 août 2018, le Conseil d'administration a coopté Madame Vanessa GODEFROY en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Le 18 octobre 2018, le Conseil d'administration a approuvé l'émission en une seule fois de dix (10) obligations échangeables en actions DIETSWELL, d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de cinq cent mille euros (500.000 €). Chacune des obligations sera assortie d'un bon de souscription à une seconde obligation qui bénéficiera des mêmes conditions (durée, intérêts) et produira les mêmes effets que les obligations émises à la date de souscription et ce, jusqu'à l'échéance finale.
- Le 18 octobre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'émettre et d'attribuer à Monsieur Jean-Claude BOURDON 500.000 bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro. Ces 500.000 BSA seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte au nom de Monsieur Jean-Claude BOURDON. Ils seront cessibles.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2018, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 1.206.852,61 €, selon les mouvements suivants :

- une diminution de 64.131,20 €
- une augmentation de 1.270.983,81 €

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 1.230.918 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2018 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. En 2018, les études menées sur l'exercice ont permis de déposer trois nouvelles demandes de brevet.
- 40.066 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Sur l'exercice, les études menées ont permis de déposer deux nouvelles demandes de brevet.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde de 3.767.140 € au 31/12/2018.

Ils sont éligibles au Crédit Impôt Recherche, dont le montant s'élève en 2018 à 160.092 €.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

- Méthode d'évaluation des coûts de développements

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 31/12/2018, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 4.495.874 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Augm / Dim</u>	<u>Montant Brut 31/12/2018</u>
- Frais de Publicité (développement site internet)	4 000	0	4 000
- Frais de Recherche & Développement	2 560 287	1 206 853	3 767 140
- Logiciels	556 256	4 154	560 410
- Frais de dépôts de brevet	137 518	26 807	164 325
TOTAL	3 258 061	1 237 813	4 495 874

– Méthodes et calculs des Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | | | |
|--------------------------|-------|--------------------------|-------|
| - Brevet | 5 ans | - Logiciels | 1 an |
| - Coûts de développement | 5 ans | - Soft HSEA & Inspection | 3 ans |

Au 31/12/2018, le montant brut des Amortissements est de 1.554.072 € dont :

LIBELLE	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/2018
- Frais de Publicité (développement site internet)	0	4 000	4 000
- Frais de Recherche & Développement	656 165	225 204	881 369
- Logiciels	529 181	23 591	552 772
- Frais de dépôts de brevet	103 937	11 993	115 930
TOTAL	1 289 283	264 789	1 554 072

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dietswell en 2007.

Cet appareil est de la classe des Rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft).

L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2018. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées :

- sur l'exercice 2014 pour un montant de 9.049.560 €.
- sur l'exercice 2016 pour un montant de 2.900.000 €

Au 31/12/2018, le solde des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 s'élève à 11.949.560 €, ramenant sa valeur nette comptable à 1.100.000 €.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

Informations sur le poste Matériels Industriels

Dans le cadre du contrat ENAGAS en Espagne, la société a fait l'acquisition pour un montant de 147.021 € d'un BOP (SHENKAI) qui à l'issue des opérations a été stocké en France. Ce matériel n'a pas été installé ni activé. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement.

Ce matériel a été vendu en janvier 2018 pour une valeur de 40.000 €.

Sur l'exercice 2017, l'écart entre la valeur d'achat et le montant de la cession avait été provisionné pour un montant de 107.021 €. Cette provision a été reprise sur l'exercice.

Au 31/12/2018, le montant brut des immobilisations corporelles hors celles en cours est de 15.216.679 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Augm / Dim</u>	<u>Montant Brut 31/12/2018</u>
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
- Matériels Industriels	147 021	<147 021>	0
- Install., Aménagements, Agencements	174 977		174 977
- Matériel de Transport	4 060		4 060
- Matériel Bureau & Informatique	201 769	6 887	208 656
- Mobilier	156 312		156 312
<u>TOTAL</u>	<u>15 356 813</u>	<u><140 134></u>	<u>15 216 679</u>

– **Méthodes et calculs des Amortissements**

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 31/12/2018, le montant brut des Amortissements est de 2.131.591 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Amort. Augm / Dim</u>	<u>Montant au 31/12/2018</u>
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Matériels & Equipements	0		0
- Install., Aménagements, Agencements	162 665	3 496	166 161
- Matériel de Transport	4 060		4 060
- Matériel Bureau & Informatique	172 541	13 365	185 906
- Mobilier	151 445	907	152 352
<u>TOTAL</u>	<u>2 113 824</u>	<u>17 767</u>	<u>2 131 591</u>

5) IMMOBILISATIONS EN COURS

Lors de leur entrée dans le patrimoine de la société les immobilisations corporelles produites sont évaluées à leur coût de production, composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 31/12/2018, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.806 € dont:

LIBELLE	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2018
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		733 566
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		392 143
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 357 759	<261 940>	1 095 819
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		734 278
TOTAL	3 217 746	-261 940	2 955 806

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Au 31/12/2018, la valeur brute des éléments corporels en cours (matériels acquis non mis en service) du Sedlar 160 est de 1.125.709 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 pour un montant de 1.125.709 €, ramenant leur valorisation à une valeur nette comptable à zéro.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

Cet appareil a été conçu par Dietswell en 2008 sur la base des études faites pour l'appareil SEDLAR 160 mais en capacité augmentée à 250 Tonnes. Cet appareil est à situer dans la classe des appareils de forage 1500 HP capables de forer jusqu'à 4200 mètres environ (14 000 Ft).

La construction de cet appareil a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil pour le développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow n'a finalement pas été activé et Dietswell a dû interrompre la construction de l'appareil.

En plus de la construction du derrick set hydraulique partiellement achevée, Dietswell avait acquis des équipements périphériques neufs en dotation à l'appareil. Ont été cédés sur les exercices antérieurs :

- Deux groupes électrogènes de puissance Caterpillar (neufs). Ces deux groupes ont depuis été revendus.
- Un groupe électrogène de secours RIG BOSS en container spécial (Neuf)
- Un jeu de BOP 5000 PSI (Blocs anti éruption) Cameron (Neufs). Cet équipement a été cédé en mars 2015.
- Une armoire électrique dédiée (avec un système AC/AC de variation de puissance) spécialement conçue par Dietswell (neuve). Cet équipement a été cédé en septembre 2017.

Sur l'exercice 2018, ont été cédés :

- Un jeu de pneus neufs pour le trailer (EUROMASTER) cédés en février 2018.
- 2 vérins (DOUCE HYDRO) cédés en novembre 2018

Au 31/12/2017, le montant brut de l'appareil Sedlar 250 s'élevait à 2.891.727 € diminué des provisions exceptionnelles pour dépréciation à hauteur de 100%, soit 2.891.727 €, ramenant sa valeur nette comptable à zéro euro.

Au cours de l'exercice, suite à la cession des équipements énoncés ci-dessus, il a été comptabilisé :

- une diminution de la valeur brute à hauteur de 261.940 €
- une reprise de provision de 261.940 €

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

6) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014 et 2016 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice. L'historique comptable est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation		Valeur Nette au 31/12/2018
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	
Eléments Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	881 129,15 €
Eléments Incorporels	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	218 870,85 €
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	1 100 000,00 €

IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2017	Solde Provision au 31/12/2017	Reprise de Provision Exercice 2018	Valeur Nette au 31/12/2018
Sur le Sedlar 160				
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €		0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €		0,00 €
Sur le Sedlar 250				
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €		0,00 €
Eléments Corporels	1 357 759,31 €	-1 357 759,31 €		0,00 €
Cession 2018	-261 939,55		261 939,55 €	
TOTAL	2 955 806,81 €	-2 955 806,81 €		0,00 €

Au 31/12/2018, la valeur nette comptable des deux appareils est de 1.100.000 € :

LIBELLE	Montant Brut 31/12/17	Augment/ Diminution	Amort.	Provision pour dépréciation	Reprise 1e Sem 2018	Valeur Nette 31/12/2018
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674		-1 623 113	-11 949 561		1 100 000
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709			-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	2 092 037	-261 940		-2 092 037	261 940	0
TOTAL	17 890 420	-261 940	-1 623 113	-15 167 307	261 940	1 100 000

Au cours de l'exercice 2018, seule une diminution de 261.940 € a été enregistrée.

Au 31/12/2018 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élèvent donc à 14.905.367 €

Information sur la valorisation de l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage de Dietswell Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée.

Depuis sa date de stockage, nous avons cherché à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, contracteur de forage, broker

La situation très ralentie du marché du forage depuis le début de la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 n'a pas rendu la recherche de client aisée.

En ce qui concerne ce rig Sedlar 160, il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

En 2016, de manière assez conservative, il a semblé opportun de passer un complément de provision pour dépréciation de 2.900.000 € afin de refléter au mieux, à la fois la valeur résiduelle de l'appareil et, anticiper sur la décote à concéder à un acquéreur éventuel dans ces conditions de marché encore particulièrement faible.

La valeur résiduelle de l'appareil a donc été ramenée à 1.100.000 €, ce qui est un montant très conservateur par rapport à la valeur technique de l'appareil.

7) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a des participations dans trois sociétés :

- DOLFINES LOGISTIQUE à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital.

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.735,84 €. Au 31 décembre 2018, la provision a été maintenue pour ce même montant.

Les titres de participation de DOLFINES LOGISTIQUE sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société au 31 décembre 2018, soit un montant de 14.680,93 €. Sur l'exercice 2018, une reprise de provision de 14.221,19 € a été comptabilisée.

Le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.822.416,77 € au 31 décembre 2018.

8) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

DOLFINES LOGISTIQUE

Au 31/12/2017 le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES LOGISTIQUE s'élevait 79.486,69 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 918,07 € au titre de 2017 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant.
- Un abandon en compte courant avec clause de retour à meilleur fortune d'un montant de 21.000 € a été comptabilisé au 31/12/2018

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2018 s'élève à 59.404,676 €.

- Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, des intérêts de compte courant au taux de 1,47 % ont été calculés sur un montant de 80.404,76 € (montant du compte courant avant abandon) pour un montant de 1.195,08 €.

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des années 2014, 2015 et 2016, DIETSWELL a consentie plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRASIL, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2017 s'élevait à 138.796,18 €

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 4.474,89 € au titre de 2017 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2018 s'élève à 192.271,07 €.

- Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,47 % ont été calculés pour un montant de 2.077,84 €.

Sur l'année 2018, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations.

SOFINDEL

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DIETSWELL SA, SOFINDEL SA et DOLFINES LOGISTIQUE SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Au cours de l'exercice, SOFINDEL SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DIETSWELL le 10 avril 2018 sous forme d'avance la somme de 20.000 €.

- Pour la période du 10 avril au 31 décembre 2018, des intérêts de compte courant au taux de 1,47 % ont été calculés sur un montant pour un montant de 213,45 €.

Au 31/12/2018 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à **0 €**

9) STOCK D'APPROVISIONNEMENT

▪ d'en-cours production de services

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

▪ Approvisionnement

Néant.

10) Méthode de dégagement de marge sur les chantiers de forage

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaire à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaire à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaire total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 31/12/2018.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 31/12/2018, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 31/12/2018, aucun chantier n'est en cours.

11) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2017 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 227.442,63 €.

Sur l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une reprise de provisions de 11.303,93 €

Au 31/12/2018, Le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 216.138,70 €

12) EMPRUNTS OBLIGATAIRES

La société a procédé sur le 4^{ème} trimestre 2018 à l'émission de dix-huit (18) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune représentant un montant nominal total de neuf cent mille euros (900.000 €) par voie de placements privés.

Les principales caractéristiques de cette émission validée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2018 sont les suivantes :

- ❖ montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- ❖ durée : 25 mois
- ❖ rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- ❖ remboursement :
 - 1/25^{ème} de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25ème échéance.

Au 31/12/2018, il reste 2 OC non souscrites pour un montant de 100.000 €.

Sur l'exercice, la société a procédé au remboursement de 50.000 € en nominal et 7.152 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2018, le capital restant dû est donc de 850 000 €.

13) PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OC

Suite à l'émission d'Obligations convertibles, la société a constaté une provision pour intérêts des OC se décomposant comme suit :

- Intérêts de base à payer : 829,11 €
- Primes de non conversion : 4.256,78 €

Au 31/12/2018, le montant total des intérêts à payer sur les OC est de 5.085,89 €.

14) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2017 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 110.011,78 €

Sur l'exercice 2018, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 31.849,82 €
- une augmentation de 5.255,63 €

Au 31/12/2018 le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 83.417,59 €

Cette somme est décomposée comme suit :

- pour perte de change constatée pour 5.255,63 €
- pour perte sur crédit de TVA au Congo pour 14.191,96 €
- une provision pour litiges en cours pour 63.970,00 €

15) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 5.255,63 € au 31 décembre 2018.

16) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

17) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

▪ Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 182.311,59 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2018.

▪ Produits constatés d'avance

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2018.

Au 31/12/2018, le poste produits constatés d'avance est de 31.165,72 €.

18) ACOMPTES VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 10.191,50 € au 31 décembre 2018 correspond à des avances diverses sur commandes.

19) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31 décembre 2018, le total des charges exceptionnelles s'élève à 534.586,47 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	60.357,46 €
➤ sur des opérations en capital	474.229,01 €
➤ sur des dotations de provisions	0,00 €

Au 31 décembre 2018, le total des produits exceptionnels s'élève à 558.054,26 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	127.809,94 €
➤ sur des opérations en capital	61.283,39 €
➤ Reprise de provision risques & charges	368.960,93 €

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2018 est donc un produit de 23.467,79 €

20) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES :

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2018 au titre du contrôle légal des comptes s'établissent à 23.187,80 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

21) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

22) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Succursale à ABU-DHABI :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2018, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

2) Succursale en TUNISIE :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à LA SOUKRA en TUNISIE en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2018, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en TUNISIE, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

3) Succursale au GABON :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à PORT GENTIL au GABON en avril 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2018, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au GABON, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

4) Succursale au CONGO :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à POINTE NOIRE au CONGO en juin 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2018, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au CONGO, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

5) Etablissement stable en Espagne :

La Société DIETSWELL a enregistré un établissement stable à Bilbao en Espagne en février 2015. Cet enregistrement postérieur à la clôture 2014 a néanmoins un effet rétroactif à compter de mars 2014, soit le début des opérations GAVIOTA en Espagne.
Cet établissement stable est en cours de clôture suite à l'arrêt des opérations.

6) Succursale en Algérie :

La Société DIETSWELL a enregistré une succursale à Alger en Algérie en février 2016.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.
Cette succursale a été clôturée le 28 février 2018.

Au 31 décembre 2018, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Algérie, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

7) Succursale en Bulgarie :

La Société DIETSWELL a enregistré une succursale à Sofia en Bulgarie en juin 2017.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2018, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Bulgarie, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

23) AVANCES CONDITIONNEES

En Octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.

Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.

Le montant total de l'avance conditionnée reçu par l'ADEME au 31 décembre 2018 s'élève à 764.221€.

24) EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2018

L'effectif au 31 décembre 2018 est de 40 Salariés

- 20 Sièges
- 20 Expatriés

25) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au 31/12/2018 : L'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 254K€

26) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2018

- Le 25 février 2019, le Conseil d'administration a coopté Monsieur Benoît VERNIZEAU en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean PIERROT DESEILLIGNY, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

27) AUTRES INFORMATIONS

- **Engagements Financiers mobilisés durant la période**

La société a souscrit des Sicav monétaire auprès de la Société Générale afin de constituer une garantie bancaire. Ces SICAV pour un montant de 54.010 € sont donc mobilisées au 31/12/2018.

28) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 31 décembre 2018 :

- Emissions garanties bancaires

31-déc.-18

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
22-nov.-16	SOUSSION	15-sept.-20	Zadco	43 052 €
22-nov.-16	SOUSSION	15-sept.-20	Adma - Opco	38 610 €
30-janv.-17	SOUSSION	31-déc.-19	Lukoil	24 017 €
20-nov.-17	SOUSSION	indéterminé	Groupement Reggane	231 588 €
2-janv.-18	SOUSSION	31-déc.-21	Enagas	30 000 €
18-févr.-18	SOUSSION	24-janv.-20	Reliance Industries LTD	6 725 €
				373 992 €

- Plan de réduction de salaires :

La société a signé avec les salariés du siège un accord de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017, avec une clause de retour à meilleur fortune.

L'engagement financier de la société au 31/12/2018 compte tenu de cette clause est de 241.786 €.

- Plan de réduction de charges du personnel sous-traité :

La société a signé des avenants avec du personnel sous-traité de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017, avec une clause de retour à meilleur fortune.

L'engagement financier de la société au 31/12/2018 compte tenu de cette clause est de 21.600 €.

29) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2018, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 303 475	1 euro
2. Actions émises pendant la période	1 060 695	1 euro
3. Actions annulées	-	
4. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	6 364 170	1 euro

30) RESERVES

Au 31 décembre 2018, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	368 460 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
TOTAL	368 649 €

31) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	5 303 475	3 364 032	368 649	-4 524 569		-7 785	-1 209 550	3 294 253
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-1 209 550			1 209 550	-0
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	1 060 695							1 060 695
Imputation NAI sur Primes d'Émission IAC								0
Ecart de Conversion des succursales						-2 532		-2 532
Résultat de la période							-276 322	-276 322
Au 31 décembre 2018	6 364 170	3 364 032	368 649	-5 734 119	0	-10 317	-276 322	4 076 094

32) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES :

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
Filiales (plus de 50%)												
DOLFINES LOGISTIQUE SA	38 112 €	23 382 €	100,00%	38 063 €	23 382 €	59 404 €	Néant	14 221 €	86 266 €	0 €	Néant	0,00
DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA	30 000 BRL	-545 763 BRL	100,00%	30 000 BRL	30 000 BRL	732 435 BRL	Néant	-353 985 BRL	516 913 BRL	63 784 BRL	Néant	1,00
Participations (entre 10 et 50%)												
Autres participations												
<u>A) Françaises</u>												
Néant												
<u>B) Etrangères</u>												
FEUMAG (capital en USD)	\$7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0,00